



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2023

A75 – Pont de l'Alagnon Communes de Lempdes-sur-Allagnon et Moriat (63/43)

Travaux de réfection des joints de chaussée

Du lundi 16 au jeudi 19 octobre 2023

Dans le cadre de l'entretien du réseau routier national, la direction interdépartementale des routes Massif Central va procéder à des travaux de réfection des joints de chaussée du pont de l'Alagnon situé sur l'A75

Cette opération se déroulera du **lundi 16 au jeudi 19 octobre 2023 au niveau des communes de Lempdes-sur-Allagnon et Moriat (63/43)**, et entraînera les modifications de circulation suivantes :

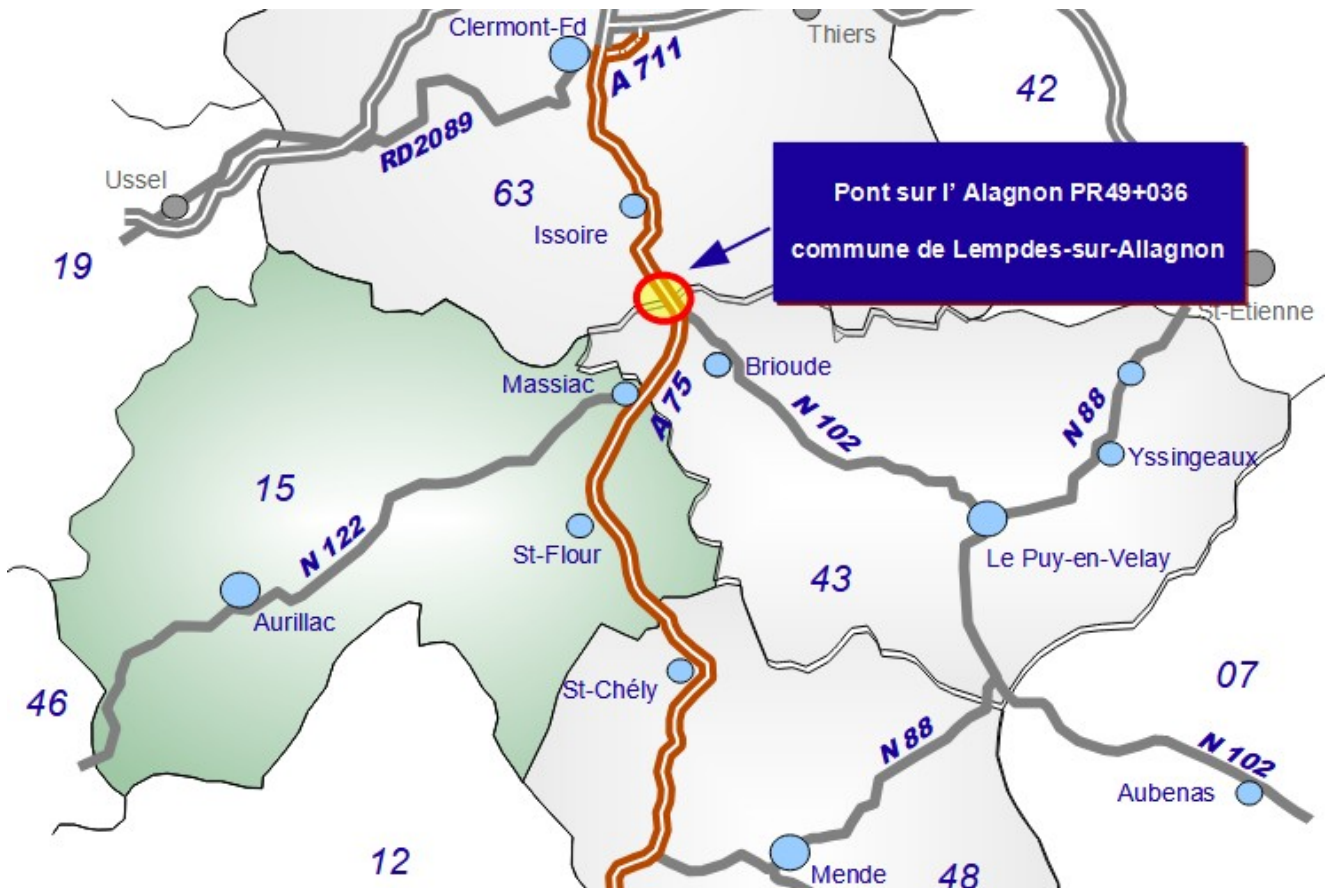
- La circulation du sens Clermont-Ferrand → Montpellier (Nord/Sud), fermée aux usagers, sera basculée sur la chaussée opposée. Elle s'effectuera en bidirectionnel dans le sens Montpellier → Clermont-Ferrand (Sud/Nord) sur une distance d'environ 2km.
- La bretelle de sortie du diffuseur n°19 du sens Nord/Sud sera fermée à la circulation. Les usagers seront invités à suivre l'itinéraire de déviation (dev1) qui les conduira au diffuseur n°20 où ils pourront suivre la direction de Lempdes-sur-Allagnon.

La vitesse sera limitée à 80 km/h dans la zone de circulation à double sens de l'A75 et ponctuellement à 50 km/h dans les zones de basculement de la circulation d'une chaussée à l'autre.

L'attention des usagers est attirée concernant **le respect des vitesses et des distances de sécurité**.

Le passage des transports exceptionnels sera interdit au niveau de la zone des travaux durant toute la durée du chantier :

- Dans le sens Clermont-Ferrand → Montpellier (Nord/Sud) concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m ;
- Dans le sens Montpellier → Clermont-Ferrand (Sud/Nord) si la largeur du convoi est supérieure à 4,50 m.



La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet:

- www.dir-mc.fr

- www.bison-fute.gouv.fr

**Direction interdépartementale
des Routes Massif Central**

Contact presse
Bureau de la communication
Tél. : 04.73.29.79.60
Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

2/2

CS 90447
60 avenue de l'Union soviétique
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1